

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 8 • Numéro 2 • Le 8 février 2017

Certains médicaments ne doivent pas être pris ensemble

Les médicaments sont censés vous aider à mieux vous porter. Toutefois, lorsque certains médicaments sont pris ensemble, des effets secondaires graves peuvent se produire. Lorsque ceci se produit, on parle d'interactions médicamenteuses. La gravité des effets secondaires causés par une interaction médicamenteuse dépend des médicaments concernés. Certaines interactions médicamenteuses peuvent même causer la mort si elles ne sont pas corrigées rapidement.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu une déclaration d'incident subi par une consommatrice âgée. Cette dernière avait remarqué des changements dans sa santé mentale et physique. Un examen de ses médicaments a révélé qu'elle prenait 2 médicaments pouvant causer des effets secondaires si utilisés en même temps : le citalopram (un antidépresseur) et le tramadol (un analgésique). Son médecin a par la suite interrompu les deux médicaments de façon sécuritaire et la consommatrice a retrouvé ses facultés mentales. Toutefois, son état physique ne s'est pas amélioré après l'incident et elle n'était plus capable de s'occuper d'elle-même.

Médicamentssecuritaires.ca offre les suggestions suivantes aux consommateurs pour les aider à identifier les interactions médicamenteuses et à prévenir les préjudices :

- Si vous remarquez un **nouveau symptôme** ou un **changement soudain** dans votre état de santé, demandez à votre médecin si l'un ou plusieurs des médicaments que vous prenez déjà pourraient en être la cause.
- Obtenez toutes vos ordonnances de la **même pharmacie** afin d'assurer que votre pharmacien puisse vérifier toutes les interactions médicamenteuses possibles.
- Demandez à vos prestataires de soins de santé **de vérifier vos médicaments** régulièrement. Plusieurs provinces canadiennes ont des programmes d'examen des médicaments offerts par les pharmaciens. Demandez à votre pharmacien si vous y êtes admissible.
- Gardez sur vous une **liste à jour** de vos médicaments et produits de santé naturels et montrez-la à vos prestataires de soins de santé chaque fois que vous recevez des soins.

Pour obtenir des conseils supplémentaires, consultez [Rôle important des consommateurs dans la prévention d'incidents et d'accidents liés aux interactions médicamenteuses](#).

(<http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201206BulletinV3N4RoleConsommateurs.pdf>)

Lire aussi le document [5 questions à poser à propos de vos médicaments](#) avant chaque visite à un professionnel de la santé. (<https://www.ismp-canada.org/fr/BCM/5questions.htm>)

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

